



FRANSABANK
EL DJAZAÏR SPA

Revue presse

Du 01 au 30 Novembre 2016

APS – 06/11/2016

E-paiement: attribution de 500.000 mots de passe aux détenteurs de cartes – 1/2



Le ministre délégué auprès du ministre des Finances chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Moatsem Boudiaf, a affirmé dimanche que 500.000 mots de passe ont été attribués aux détenteurs de cartes depuis le lancement de la prestation du paiement électronique (e-paiement) en octobre dernier.

"A ce jour, nous totalisons 500.000 mots de passe attribués aux détenteurs de cartes et la campagne de sensibilisation débutera demain lundi à travers les ondes de la radio puis la télévision", a indiqué M. Boudiaf qui répondait aux questions des membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors de l'examen du projet de loi de finances 2017 sous la présidence de Mahdjoub Bedda, son président.

Il a précisé que le retard accusé dans le lancement de la campagne de sensibilisation devant accompagner l'opération du e-paiement pour ce qui est des factures était dû aux banques qui avaient opté d'abord pour l'attribution du mot de passe puis le lancement de la campagne.

Le nombre des porteurs de cartes de e-paiement est estimé à 1.300.000 personnes.

M. Boudiaf a estimé également que les campagnes de sensibilisation visaient le rétablissement de la confiance chez le citoyen afin de l'inciter à recourir au e-paiement au regard de ses divers avantages.

"Il est primordial de réunir toutes les conditions susceptibles de recouvrer la confiance du citoyen quant à cette prestation qui s'est vu abandonnée en raison de l'inefficacité des appareils du e-paiement", a-t-il encore insisté.

En octobre dernier, la prestation du e-paiement avait pris effet au niveau de 11 banques et 9 entreprises.

La modernisation du système financier s'agissant des banques, des agences d'assurances et des centres d'information et de développement des systèmes qui permettront l'utilisation de ces informations entre les différentes entreprises et administrations représente l'essence même de l'économie numérique".

Réflexion autour d'une loi relative à l'économie numérique

A la question d'un député sur l'interaction des tâches entre le ministère délégué et les autres secteurs, M. Boudiaf a exclu tout "croisement" entre ces institutions, annonçant à cette occasion, l'existence d'une stratégie en cours d'examen au niveau du gouvernement.

Celle-ci sera conçue en collaboration avec toutes les parties et permettra de cristalliser une vision autour des moyens à mettre à disposition aux fins de développer et de moderniser ce système financier, a-t-il poursuivi.

APS – 06/11/2016

E-paiement: attribution de 500.000 mots de passe aux détenteurs de cartes – Suite 2/2

Le ministère suggère entre autres points au titre de cette stratégie, de doter l'économie numérique d'un texte de loi. Concernant la situation qui prévaut dans le secteur, il a estimé que la modernisation et la numérisation informatique restaient vulnérables car "nous ne possédons pas de centres de stockage d'informations à l'échelle nationale excepté certaines entreprises qui ont pris l'initiative d'en créer".

D'autre part, le ministre délégué a indiqué que parmi les priorités du secteur figure la création en 2017, d'un centre qui renfermera à moyen terme toutes les informations liées au ministère des Finances, toutes structures confondues. S'agissant de la formation, il a tenu à faire remarquer qu'il était important d'investir dans l'élément humain, arguant que la spécificité de l'économie numérique requérait la formation de spécialistes et d'ingénieurs en économie numérique avec ses trois dimensions (technologique, professionnelle et juridique).

- Il a annoncé en outre, que dans le cadre de la transformation de certains lycées en écoles supérieures, "nous avons évoqué la possibilité de créer une école supérieure de l'économie numérique mais cela demande du temps pour l'élaboration des contenus pédagogiques, des diplômes, des spécialités, des formateurs et des encadreurs".

"L'idée a été retenue et a été proposée au gouvernement", a-t-il encore dit.

Répondant aux préoccupations des membres de la commission autour de l'économie parallèle et du recouvrement fiscal, M. Boudiaf a affirmé que le développement des systèmes du e-paiement étaient susceptibles à moyen terme, d'absorber et de "manière considérable" l'évasion fiscale et de mettre fin au marché noir.

Pour ce qui est du e-commerce, il a souligné l'existence d'une loi en cours d'élaboration au niveau du ministère des Postes et des technologies de l'information et de la communication.

S'exprimant sur le temps que prendra le développement de l'économie numérique, M. Boudiaf a déclaré que "la précipitation n'est pas bénéfique et ce qui importe est la mise en place de règles solides pour pouvoir avancer à pas sûrs".

"Nous avons lancé d'ores et déjà le développement des entreprises des domaines de l'Etat concernant le cadastre des terres et d'ici l'année prochaine, un groupe de travail sera mis en place avec pour principale mission la numérisation de tout document au niveau de cette administration puis au niveau de la Direction générale des impôts et enfin la Direction générale du budget et celle de la comptabilité", a-t-il enfin conclu.

APS – 15/11/2016

Le gouverneur de la Banque d'Algérie annonce des mesures en faveur des exportations - 1/2

La Banque d'Algérie va introduire de "grandes réformes" en vue de faciliter les opérations d'exportations hors hydrocarbures, a annoncé mardi son gouverneur, Mohamed Loukal, citant notamment le prolongement des délais de rapatriement des devises et la création d'un marché à terme de devises.

"Nous avons une volonté féroce de nous attaquer aux problèmes qui constituent des entraves à l'export. Ces prochaines mesures structurelles vont nous permettre de faire avancer ce processus des exportations", a avancé M. Loukal lors de la réunion de la cellule de suivi des exportations du ministère du Commerce qu'il a présidée avec le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, en présence d'exportateurs nationaux.

A ce propos, il a fait savoir qu'une circulaire de la Banque d'Algérie serait publiée incessamment, qui prévoit de passer le délai légal de rapatriement de devises de 180 jours actuellement à 360 jours.

Pour rappel, la réglementation en vigueur oblige l'exportateur de rapatrier ses recettes en devises provenant de l'exportation dans un délai n'excédant pas les 180 jours à compter de la date d'expédition des biens.

Et en cas de défaut de rapatriement dans ce délai imparti de 180 jours, l'exportateur est non seulement privé de la rétrocession en devises mais il est aussi passible d'une poursuite judiciaire si ce retard n'est pas justifié.

La prochaine circulaire consacrera également l'introduction de la notion du paiement des exportations au comptant et de la notion du paiement à crédit avec comme corollaire une assurance crédit à l'export pour couvrir l'exportateur et lui permettre de pouvoir régénérer ses ressources en dinars, selon lui.

"Les opérations dépassant un certain délai, considérées comme paiement à crédit, seront adossées à une garantie crédit en vertu de laquelle la banque commerciale est tenue de financer les inputs puisqu'elle est en possession d'une assurance crédit", a expliqué M. Loukal.

APS – 15/11/2016

Le gouverneur de la Banque d'Algérie annonce des mesures en faveur des exportations - Suite 2/2

L'autre mesure annoncée par le gouverneur de la Banque centrale est la mise en place, durant le premier semestre 2017, d'un marché à termes des devises pour contrecarrer les risques de change.

Ce marché, a-t-il soutenu, permettra aux exportateurs d'avoir une visibilité à même de mieux maîtriser les coûts et de prémunir les importations des matières premières et des investissements, nécessaires à la production des biens à exporter, d'une éventuelle dépréciation du dinar.

Ainsi, explique-t-il, cette mesure prévoit de mettre un marché d'offre et de demande des détenteurs de capitaux en devises: "il y aura tous les particuliers et tous les comptes exportateurs (personnes physiques ou morales) qui vont se rencontrer dans ce marché (achat à terme, session à termes..)".

"C'est une très grande réforme que nous allons introduire. Progressivement elle constituera un petit dégel au contrôle de change qui date de très longtemps", a-t-il relevé.

Lors de cette rencontre, M. Loukal s'est aussi exprimé sur le taux de change du dinar par rapport aux monnaies fortes.

A ce sujet, il a considéré que le taux de change du dinar par rapport à l'euro connaît une stabilisation depuis juillet dernier, à la différence du taux de change de la monnaie nationale par rapport au dollar du fait que le billet vert subit actuellement de "fortes pulsions" sur les marchés internationaux.

"On a stabilisé le dinar, j'espère qu'on continuera à maîtriser ces leviers", a-t-il insisté.

APS – 29/11/2016

Le texte de loi de finances 2017 devant la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation

Le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, a présenté mardi un exposé sur le texte de loi de finances 2017 devant la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la Nation lors d'une réunion présidée par Abdelkader Chenini, président de la commission.

Durant la réunion à laquelle a assisté le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf, le ministre a évoqué les contextes interne et externe ayant entouré l'élaboration du budget de l'Etat, indique un communiqué du Conseil de la Nation.

M. Baba Ammi a mis en exergue le développement des indices macroéconomiques et financiers et leurs perspectives à moyen terme (2017-2019) dans le cadre de la nouvelle approche de la politique budgétaire pour les années à venir qui vise à mieux maîtriser les dépenses et garantir la satisfaction permanente des besoins des citoyens, précise-t-on de même source.

L'exposé a porté en outre sur l'ensemble des mesures budgétaires et législatives contenues dans le texte de loi dans le but de préserver le rythme de la croissance économique avec le recul des prix du pétrole sur les marchés mondiaux, a ajouté le communiqué.

Après la présentation du texte de loi de finances 2017, M. Baba Ammi a écouté les préoccupations et observations des membres de la commission concernant la loi de finances et l'économie nationale.

La commission des affaires économiques et financières du Conseil de la Nation se penche actuellement sur l'élaboration de son rapport préliminaire sur le texte de loi de finances, a conclu le communiqué.